

PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION DU PRESIDENT DU PARLEMENT ETUDIANT DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT),
et l'article 14 des statuts de l'UT,

Vu les articles R22 à R22 quinter du règlement intérieur provisoire de l'Université de Toulouse,

Vu la décision 2023-064 du 14 avril 2023 portant arrêté électoral relatif à l'élection la présidence
au parlement étudiant de l'Université de Toulouse,

Vu les deux candidatures reçues avant la date limite du 19 avril 2023,

Vu l'audition des candidats devant le parlement étudiant de l'Université de Toulouse le 21 avril
2023,

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin pour l'élection pour la présidence au parlement
étudiant de l'Université de Toulouse le 21 avril 2023,

Article 1^{er} : Proclamation

Par la présente délibération et ses annexes, sont proclamés les résultats de l'élection.

Le président du parlement étudiant de l'Université de Toulouse est : **AXEL LOSCERTALES**

Article 2 : Début du mandat du président de l'Université de Toulouse

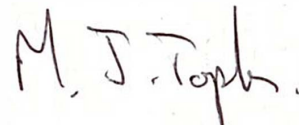
Le mandat du président du parlement étudiant de l'Université de Toulouse commence le 21 avril
2023 pour une durée de deux ans.

Article 3 : Publicité

Le résultat de l'élection sera diffusé sur le site internet de l'Université de Toulouse.

Toulouse, le 21 avril 2023

Le Président de l'Université de Toulouse



Michael TOPLIS

PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN
POUR L'ELECTION POUR LA PRESIDENCE DU PARLEMENT ETUDIANT

PARLEMENT ETUDIANT DU 21 AVRIL 2023

Tour n°1

Nombre de membres	52
Nbre de membres présents	34
Nbre de procurations recevables	16
Nombre total de votants	50
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	50

CANDIDATS	Nbre de voix recueillies
<i>Axel LOSCERTALES</i>	31
<i>Ismaël YOUSOUF-HUARD</i>	19

Scrutateurs :

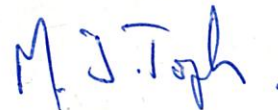


Est élu : *Axel LOSCERTALES*

Observation :

Toulouse, le 21 avril 2023

Le Président de l'UT



Michael TOPLIS